

N°18-09-108

L'an deux mil dix-huit, le lundi 24 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de V. CHARLEMAGNE), Président, suite à la convocation en date du 14 septembre 2018.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. (reçoit pouvoir de P. POULAIN) ; DE JONGHE N. ; FOURNIER A. (reçoit pouvoir de F. SAGNIER) ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. (reçoit pouvoir de G.A. FRANQUE) ; DEVIGNE E. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; SENECAT D. ; CRENLEUX L. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; CROQUELOIS J.M. ; CLABAUT A. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; WAVRANT M. (reçoit pouvoir de J.C. COYOT) ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; DENUNCQ R. ; D. EVRARD ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir de E. BOIN) ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames POULAIN P. (donne pouvoir à H. CARVALHO) ; BOIN E. (donne pouvoir à J. DELANNOY)
Messieurs DUWAT A. ; FRANQUE G.A. (donne pouvoir à J. BOUFFART) ; SAGNIER F. (donne pouvoir à A. FOURNIER) ; CHARLEMAGNE V. (donne pouvoir à C. LEROY) ; COYOT J.C. (donne pouvoir à M. WAVRANT) ; TELLIER C.

Absents :

Messieurs MONFAIT D. ; DUFOUR O. ; FOURNIER D. ; GALLET J.M.

Monsieur Jean-Luc HOCHART est élu secrétaire.

OBJET : CULTURE – LECTURE PUBLIQUE – BUDGET PREVISIONNEL 2019

Rapporteur : Joëlle DELRUE

Dans le but de déposer une demande de financement auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, il y a lieu de définir le budget prévisionnel des animations du réseau PLUME en 2019 :

DEPENSES		RECETTES	
Prestations	7 540,00 €	Département	5 000,00 €
Matériel	500,00 €	Fonds propres	7 000,00 €
Déplacements	1 100,00 €		
Hébergements	700,00 €		
Restauration	960,00 €		
Communication – Conception	500,00 €		
Communication – Impression	700,00 €		
TOTAL	12 000,00 €	TOTAL	12 000,00 €

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Valider le budget prévisionnel des animations du réseau PLUME pour 2019, tel que présenté
- Autoriser toute démarche permettant de bénéficier de la subvention du Conseil Départemental,
- Autoriser le Président à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **VALIDE** le budget prévisionnel des animations du réseau PLUME pour 2019, tel que présenté
- **AUTORISE** toute démarche permettant de bénéficier de la subvention du Conseil Départemental,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre du projet.

Pour extrait conforme.

Le Président,

